

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :	
En exercice :	45		
Présents :	33		13/05/2022
Pouvoirs :	8		
Votants :	41		

Le 19 mai 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Marcel BABAD), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT, Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Didier ALBAN), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Catherine VIGNON (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT),

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

OBJET : ENVIRONNEMENT - PCAET – Validation du projet de PCAET

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, rappelle que la CCDSV s'est engagée en 2018 dans la réalisation d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015.

Pour construire son PCAET, la CCDSV a largement consulté pour construire un plan d'actions cohérent et partagé en mobilisant tous ses partenaires et les acteurs du territoire :

- 20 juin 2019 : Atelier de travail sur la stratégie territoriale en présence des partenaires et des acteurs du territoire.
- 12 octobre 2020 : Atelier de travail sur la stratégie territoriale en présence des communes, vice-présidents et services concernés de la CCDSV.
- 10 décembre 2020 : Atelier de travail sur la stratégie territoriale avec les membres du bureau communautaire.
- Mars-Avril 2021 :
 - o 6 ateliers de travail sur le plan d'actions en présence des partenaires et des acteurs du territoire.
 - o Consultation du public via une plateforme participative.
- Novembre-Décembre 2021 : Ateliers de concertation sur le contenu des fiches actions en présence des partenaires et des acteurs du territoire.
- Janvier-Février 2021 : Echanges avec les principaux porteurs des fiches actions, rédaction et relecture des fiches actions.

Différentes validations intermédiaires ont permis de valider les éléments au fur et à mesure de l'avancement du projet :

- Présentation du diagnostic territorial en conseil communautaire du 21 mai 2019
- Validation de la stratégie territoriale en conseil communautaire du 28 janvier 2021
- Validation du plan d'actions en conseil communautaire du 5 octobre 2021.

Ce travail a permis l'élaboration du projet de PCAET contenant :

- Le rapport final du PCAET : il s'agit du document présentant la démarche, le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions et la gouvernance qui va être mise en place pour la mise en œuvre du PCAET.
- Le rapport stratégique définissant les objectifs retenus à l'horizon 2030 et comparant ces objectifs au scénario tendanciel ainsi qu'aux objectifs régionaux et nationaux.
- L'évaluation environnementale stratégique (EES) et son résumé. Ces documents ont pour objectif d'évaluer l'impact des actions sur l'environnement et de proposer des moyens de réduire cet impact.

Etapes de validations réglementaires

Conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie, le projet de PCAET sera soumis pour avis au préfet de Région et au Président du conseil régional. Ces derniers disposent de deux mois pour formuler leurs avis.

Le PCAET fait partie de la liste des plans, schémas et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique telle que définie à l'article R 122-17 du Code de l'Environnement. Il sera de ce fait également transmis pour avis à l'Autorité Environnementale. Dans le cas du PCAET, l'autorité compétente est la mission régionale d'autorité environnementale. Elle dispose de trois mois pour formuler son avis.

Le PCAET ayant un impact sur l'environnement, le projet de PCAET sera ensuite soumis à la consultation du public.

Le projet de PCAET pourra ensuite éventuellement être modifié pour tenir compte des avis et consultations détaillés ci-dessus avant d'être définitivement approuvé par le Conseil Communautaire.

Vous trouverez le projet de PCAET dans son intégralité, via le lien de téléchargement : <https://we.tl/t-ZYGroyHzGk> pour que vous puissiez en prendre connaissance avant cette réunion.

Pour consacrer du temps aux échanges, il n'est pas prévu de présenter l'intégralité de ces documents lors du conseil communautaire du 19 mai 2022.

Vu l'avis formulé par la commission environnement – PCAET – gestion des déchets et des gens du voyage, réuni le 12/04/2022.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/05/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de PCAET tel que présenté ;
- ✓ **D'AUTORISER** la transmission du projet de PCAET pour avis au Préfet de Région, au Président du conseil régional ainsi qu'à l'autorité environnementale ;
- ✓ **D'AUTORISER** la consultation du public sur la base de ce projet ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous actes à intervenir.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220519-2022C87-EN

Affichage le :

23 MAI 2022

23 MAI 2022 A Trévoux, le 19/05/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

